

Délibération n°21/30032023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

**PRESENTS** : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – L. GARNIER – C. RODARY – E. CARLIER – F. DIAZ – L. GRATTAROLY – L. PICHON – D. BONZY

**EXCUSES** : J. RUBIO (procuration Lucile GARNIER) – Gilles TETIN (procuration J. BRAISAZ) – Marianne FOUILLE (procuration C. CURTET) – Clotilde ORIOL (procuration C. RODARY)

**ABSENTS** :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19  
Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX  
Convocation du 25/03/2023

**OBJET : FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE COMMERCIALE LES TAPAUX**

Monsieur Cyrille FATTORI, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif de la zone commerciale Les Tapaux pour l'exercice 2023.

Le projet de budget primitif, pour l'exercice 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des sections :

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| - Section d'exploitation :   | 138 737 €    |
| - Section d'investissement : | 129 935,27 € |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2 et L.2312-1 ;

Considérant l'équilibre de chaque section budgétaire ;

Considérant les modalités de vote par chapitre des crédits qui y sont inscrits ;

Sur le rapport de Monsieur Cyrille FATTORI, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PROCÉDE au vote par chapitre des crédits au budget primitif de la zone commerciale Les Tapaux pour l'exercice 2023, tel que décrit ci-dessous :

**1. Dépenses d'exploitation :**

Libellé du chapitre	Budget 2023
Chap 011 - charges à caractère général	58 500,00 €
Chap 012 - charges de personnel	
chap 014 - atténuations de produits	
Chap 65 - autres charges de gestion courante	1 600,00 €
Chap 66 - charges financières	7 765,00 €
Chap 67- charges exceptionnelles	7 000,00 €
Chap 022 - dépenses imprévues	4 000,00 €
Chap 023 - virement à la section d'investissement	12 422,00 €
Chap 042 - opérations d'ordre entre section	47 450,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>138 737,00 €</b>

**2. Recettes d'exploitation :**

Libellé du chapitre	Budget 2023
Chap 002 - excédent antérieur reporté	68 627,00 €
Chap 013 - atténuations de charges	
Chap 70 - produits des services	56 010,00 €
Chap 73 - impôts et taxes	
Chap 74 - dotations et participations	
Chap 75 - autres produits de gestion courante	
Chap 77 - produits exceptionnels	0,00 €
Chap 042 - opérations d'ordre entre sections	14 100,00 €
<b>Total des recette de fonctionnement</b>	<b>138 737,00 €</b>

**3. Dépenses d'investissement :**

Libellé du chapitre	Budget 2023
Chap 001 - déficit antérieur reporté	
Chap 020 - dépenses imprévues	6 500,00 €
Chap 16 - remboursements d'emprunts	30 200,00 €
Chap 204 - subventions d'équipement	
Chap 20 - immobilisations incorporelles	
Chap 21 - immobilisations corporelles	79 135,27 €
Chap 23 - immobilisations en cours	
Chap 26 - participations et créances	
Chap 040 - opérations d'ordre entre sections	14 100,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>129 935,27 €</b>

**4. Recettes d'investissement :**

Libellé du chapitre	Budget 2023
Chap 10 - dotations et fonds propres (hors1068)	
1068 - dotations, fonds divers et réserve	
Chap 13 - subventions reçues	
Chap 16 - emprunts	
Chap 021 - virement du fonctionnement	12 422,00 €
Chap 024 - produits des cessions d'immobilisations	
Chap 040 - opérations d'ordre entre section	47 450,00 €
Chap 001 - excédent antérieur reporté	70 063,27 €
Chap 45 - opérations pour compte de tiers	
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>129 935,27 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,**  
**David RICHARD**  
**30 mars 2023**



## Détail des votes :

- Pour : D. Richard, C. Curtet, C. Fattori, J. Braisaz, M. Sibille, G. Tetin, V. Cazaux, C. Oriol, M. Fouillé, L. Garnier, J. Rubio, G. Spirhanzl, R. Contard, C. Rodary, F. Diaz, E. Carlier, L. Grattaroly, L. Pichon, D. Bonzy
- Contre :
- Abstention :